DAHER
LEARNING CENTER

FICHE PROGRAMME DE FORMATION

TVA INTRACOMMUNAUTAIRE 2022-2026

1. Présentation de la formation

Public visé : Responsables financiers, collaborateurs des services administration des ventes, achats, logistique et import-export.

Prérequis : Aucun

Finalités : Comprendre les évolutions de la réglementation de la TVA dans l'Union européenne sur la période 2022-2026, sécuriser le traitement fiscal des transactions intracommunautaires, adapter les pratiques aux nouvelles obligations de facturation électronique et de déclaration, et réduire les risques de non-conformité.

Durée et horaires : 1 jour, soit 7 heures de formation. Horaires précisés lors de la convocation.

Modalité et lieu : Formation en présentiel. Lieu précisé selon la session.

Délai d'accès : Inscription possible jusqu'à 10 jours ouvrés avant le début de la formation, selon le calendrier des sessions, la validation des prérequis éventuels et sous réserve de places disponibles

Tarif indicatif : Tarif interentreprises : 800 € HT par jour et par participant.

Tarif intra-entreprise : sur devis.

Financement : Financement possible par l'employeur, un OPCO, France Travail ou à titre individuel, sous réserve des critères d'éligibilité et de l'accord du financeur. Nous contacter pour étudier les possibilités de prise en charge.

Contact et modalités d'inscription : Inscription par e-mail à login@daher.com

ou par téléphone auprès de Joffrey Auriach au 06.30.19.86.89.

L'inscription devient définitive après validation de la demande et confirmation écrite du DAHER Learning Center Logistics.

Reconnaissance délivrée : Attestation de fin de formation

2. Contenu de la formation

Objectifs pédagogiques

- Expliquer les principes de la TVA intracommunautaire et les principales évolutions réglementaires intervenues entre 2022 et 2026.
- Traiter correctement la TVA applicable aux transactions de biens et de services réalisées au sein de l'Union européenne.
- Distinguer les obligations liées à l'EMEBI et à l'état récapitulatif TVA.
- Appliquer les règles d'autoliquidation de la TVA à l'importation et renseigner les déclarations correspondantes.

- Identifier les risques de non-conformité et sécuriser les pratiques fiscales relatives aux échanges intracommunautaires.
- Préparer l'entreprise aux obligations de facturation électronique et d'e-reporting applicables selon le calendrier réglementaire.

Contenu de la formation

- **Introduction et rappels :** vocabulaire fiscal, douanier, commercial et logistique ; triptyque douanier ; TVA à l'importation ; flux intracommunautaires et contexte réglementaire.
- **Remplacement de la DEB :** distinction entre l'enquête statistique sur les échanges de biens intra-UE (EMEBI) et l'état récapitulatif TVA relatif aux livraisons de biens intra-UE.
- **Enquête statistique EMEBI :** bases juridiques, nouvelles variables, numéro de TVA du client, pays d'origine, rubriques déclaratives et codes de transaction.
- **État récapitulatif TVA :** utilisation de l'applicatif déclaratif, saisie, enregistrement, envoi, nature des transactions et conditions de préremplissage.
- **Évolutions de la TVA intracommunautaire :** caractéristiques du dispositif, territorialité, obligations, Quick Fixes et changements intervenus depuis le 1er juillet 2021.
- **Autoliquidation de la TVA à l'importation :** champ d'application, automaticité pour les redevables identifiés en France, conséquences sur la déclaration CA3 et nouvelles rubriques.
- **Facturation électronique et e-reporting :** définitions, objectifs, obligations, calendrier de mise en œuvre et conséquences pour les entreprises et les services concernés.

3. Modalités pédagogiques et évaluation

Méthodes mobilisées : Formation en présentiel alternant apports théoriques et pratiques, rappels fondamentaux, travaux de groupe, partage d'expériences, exercices, mises en situation professionnelles, exemples concrets, classe inversée et apprentissage par la pratique.

Modalités d'évaluation : Évaluation des acquis au moyen de QCM, de tours de table, d'observations et d'exercices pratiques portant sur le traitement de la TVA intracommunautaire.

Intervenant(e) : Formateur ou formatrice spécialisé(e), disposant d'une expérience significative en transport international et en réglementation douanière.

4. Accessibilité

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour étudier les adaptations possibles, contactez la référente handicap.

Bérangère Touchemann – berangere.touchemann@daher.com – 07.88.81.52.77.

5. Indicateurs de résultats

Taux de satisfaction : données non disponibles à ce jour.

Calcul prévu : nombre de répondants satisfaits ou très satisfaits par cette formation ÷ nombre total de répondants × 100. L'échantillon et la période seront précisés dès que des données consolidées seront disponibles.

Taux d'assiduité : données non disponibles à ce jour.

Calcul prévu : nombre d'heures effectivement suivies ÷ nombre d'heures prévues × 100. La période sera précisée dès que des données consolidées seront disponibles.